

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_004
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et à l'Administration générale, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

CREATION DE POSTES – ARBITRAGE BUDGETAIRE DIALOGUES DE GESTION 2024

1. La politique de déprécarisation menée par la Ville

La poursuite du plan de titularisation engagé par la Ville sur la période 2022 à 2024 vise à pérenniser dans l'emploi la situation d'agents jusqu'ici contractuels, notamment au regard de leur ancienneté de service.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Ages de la Vie	Enfance Education – Service Enfance	Animateur temps péri et extra-scolaire H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	5
	Jeunesse Réussite éducative Parentalité – Centre animation jeunesse	Animateur jeunes H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	1

2. La politique volontariste de maintien dans l'emploi

La politique de la Ville permet d'intégrer sur de nouveaux emplois compatibles avec leur état de santé des agents engagés dans un processus de préparation au reclassement (PPR).

Ces créations seront compensées par la suppression des postes en sureffectif actuellement détenus par les agents. Ces suppressions seront effectives au 1^{er} mars 2024, date de reclassement des agents concernés.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Direction Générale des Services	Projet Transition écologique – Centre Animation de la transition écologique	Nouvelle situation : Animateur de la transition écologique H/F	Administrative Animation Technique	Adjoint administratif Adjoint animation Adjoint technique	C	3
Ages de la Vie	Enfance Education – Service Enfance	Ancienne situation : Animateur temps péri et extra-scolaire H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	1
	Enfance Education – Service Education	Ancienne situation : Agent d'entretien et de restauration H/F	Technique	Adjoint technique	C	2

3. L'ouverture de nouveaux équipements publics

L'ouverture sur le territoire mérignacais de nouvelles structures scolaires en septembre 2023 (maternelles/primaires sites A.Lafon – J. Baker – O. Auriac) nécessite la création des postes permettant le bon fonctionnement de ces structures.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Ages de la Vie	Enfance Education – Service Education	ATSEM H/F	Sociale	ATSEM	C	3
	Enfance Education – Service Enfance	Animateur temps péri et extra-scolaire H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	4

4. Les besoins conjoncturels des services qui conduisent à une augmentation de leur activité

Un poste de technicien son et lumière au sein de l'équipe interventions événementielles du service commerce et événementiels de proximité est créé pour permettre de répondre aux demandes croissantes de manifestations à l'initiative des services municipaux ou des associations méridionales et nécessitant une sonorisation ou un dispositif d'éclairage.

Un poste de responsable de centre animation de la transition écologique est créé afin de piloter des projets de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs méridionaux pour accélérer la transition écologique par une mobilisation individuelle et collective. Il encadre une équipe de 3 à 7 animateurs de la transition écologique.

Un poste de technicien économe de flux est créé au sein de la mission stratégie immobilière : ce poste a vocation à assurer une gestion plus fine des fluides (électricité, gaz, eau) en vue de générer des économies, piloter et mener des actions de diagnostics et d'améliorations énergétiques sur les bâtiments de la Ville, en relation étroite avec les équipes de la transition écologique.

Un poste de chargé d'opérations du service études et conduite d'opérations est modifié : le contrat de projet (cadre d'emplois cible : ingénieur) est transformé en technicien conducteur d'opérations. Ce poste aura pour mission de concevoir et de suivre des opérations de rénovation.

Un poste d'agent de maintenance chauffage est également créée par substitution à un poste d'agent de maintenance des bâtiments.

Dans le cadre de l'accueil des enfants à besoins spécifiques, le poste d'agent polyvalent petite enfance aura comme missions principales d'apporter au sein d'une équipe pluridisciplinaire sa contribution au bien-être et au développement des enfants accueillis.

Dans le cadre de la gestion administrative au sein de l'éducation en augmentation, notamment du fait d'ouvertures de classes, la mission est renforcée par un transfert de poste d'agent d'entretien et de restauration.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Cabinet du Maire	Service Commerces et Événementiels de proximité	Technicien son et lumière H/F	Technique	Adjoint technique	C	1
Direction Générale des Services	Projet Transition écologique/ Centre Animation de la transition écologique	Responsable de centre animation de la transition écologique H/F - ouvert aux agents contractuels	Administrative Animation Technique	Rédacteur Animateur Technicien	B	1
Cadre de Vie	Patrimoine /Mission stratégie immobilière	Technicien Econome de flux H/F - ouvert aux agents contractuels	Technique	Technicien	B	1
	Patrimoine /Service Etudes et conduites	Ancienne situation : Chargé d'études et de conduite d'opérations de construction – contrat de	Technique	Ingénieur	A	1

	d'opérations	projet	Technicien	B	1	
		Nouvelle situation : Technicien conducteur d'opérations – ouvert aux agents contractuels				
	Patrimoine / maintenance des bâtiments	Ancienne situation : Agent de maintenance des bâtiments	Technique	Adjoint technique	C	1
		Nouvelle situation : Agent de maintenance chauffage				
Ages de la Vie	Direction Petite Enfance	Agent polyvalent petite enfance renfort handicap H/F	Technique	Adjoint technique	C	1
	Enfance Education – Service Education	Ancienne situation : Agent d'entretien et de restauration H/F	Technique	Adjoint technique	C	0,5
		Nouvelle situation : Agent d'entretien et de restauration H/F				1
		Ancienne situation : Agent d'entretien et de restauration H/F	Technique	Adjoint technique	C	1
		Nouvelle situation : Assistante administrative H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	1

Les postes de **Responsable de centre animation de la transition écologique H/F**, de **Technicien Econome de flux H/F** et de **Technicien conducteur d'opérations H/F**, respectivement rattachés à la Direction Générale des Services et au Pôle Cadre de Vie au sein de la Direction du Patrimoine bâti, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois ci-dessus énoncés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

5. Création de postes sous contrat de projet

La direction petite enfance est lauréate de l'appel à projet « fond d'innovation petite enfance » avec l'ambition de développer l'offre petite enfance au sein du quartier politique de la ville de Beaudésert. Il s'agit d'expérimenter sur deux années la mise en place d'une halte-garderie itinérante une journée par semaine, d'un lieu d'accueil enfant parent et de développer les actions du relais petite enfance.

Un poste d'éducateur de jeunes enfants est créé en contrat de projet de deux ans, à temps plein sur l'année 2024, puis à mi-temps en 2025. Il aura la charge de l'ingénierie du projet, de la mise en route des partenariats nécessaires et de l'évaluation des actions. Il participera aussi au projet de développement d'un lieu d'accueil enfant parent en étant accueillant de ce lieu.

Un poste d'animateur en relais petite enfance est créé en contrat de projet à temps plein sur les deux années. L'objectif de la création de ce 4^{ème} poste d'animateur au relais petite enfance est de développer les actions à destination des parents, des enfants et des assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire et principalement sur le quartier de Beaudésert.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
------	-------------------	-------------------	---------	----------------------	-----	-----

Ages de la Vie	Direction Petite Enfance	Educateur de jeunes enfants H/F	Sociale	Educateur jeunes enfants	A	1
		Animateur relais petite enfance H/F	Sociale Médico-sociale Animation	Educateur jeunes enfants, Infirmière, Puéricultrice, Psychologue, Animateur	A B	1

SUPPRESSION DE POSTES – ARBITRAGE BUDGETAIRE DIALOGUES DE GESTION 2024

La Collectivité a procédé sur ces dernières années à des évolutions structurelles de l'organisation de ses services indispensables à leur bon fonctionnement et en réponse notamment aux mutations conjoncturelles observées sur son territoire. Ces évolutions conduisent à la suppression d'une direction.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Direction Générale des Services	Projet Modernisation et Dialogue social	Directeur de projet modernisation et dialogue social H/F	Administrative	Directeur Attaché	A	1

OUVERTURE DE POSTES AUX AGENTS CONTRACTUELS

Compte-tenu des difficultés de recrutement sur certains métiers en tension et des candidats reçus et recrutés ces derniers mois, il est proposé d'adjoindre aux conditions d'emploi des postes permanents du tableau des effectifs ci-dessous énoncés, la possibilité de recourir à des agents contractuels.

Tableau des postes du personnel permanent

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	ETP
Cadre de Vie	Patrimoine - Service maintenance des bâtiments	Peintre H/F	Technique	Adjoint technique	C	1
Ages de la Vie	Petite enfance	Auxiliaire de puériculture H/F	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture	B	37
		Directeur/Directeur Adjoint d'établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans H/F		Puéricultrice Cadre de santé Infirmier Psychologue EJE	A	8
	Administrative et financière	Chargé d'études RH H/F	Administrative	Rédacteur	B	1
Territoires et Vie locale	Sports/Service Patrimoine sportif	Chef de centre stades et équipements extérieurs H/F	Technique	Technicien	B	1
	Sports/Service Développement sportif	Chef de service développement sportif H/F	Administrative Sportive	Attaché CTAPS	A	1
	Culture	Médiateur culturel H/F	Culturelle	Assistant de	B	1

				conservation du patrimoine		
--	--	--	--	----------------------------------	--	--

Ces postes des cadres d'emplois et catégories susvisés, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les rémunérations sont calculées par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois visés auxquelles se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

Vu le décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 31 janvier 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de modifier le tableau des postes et effectifs tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 14/02/24
ID 033-213302813-20240212-2891-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024

Joël GIRARD
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.